RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

VILLE DE SOLLIÈS-PONT

PÔLE SERVICES
TECHNIQUES

REGIE DES DROITS DE
PLACE ET DE VOIRIE

Solliès-Pont, le 23 FEV. 2021

ARRETE

Portant autorisation de stationnement et de dérogation de passage pour un emménagement

N° Départ 329/2021/89/PST/FCH/SG/JV

Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.

Vu La demande en date :

- du : **19/02/2021,**
- de **la société aux déménageurs méditerranéens,**
- pour **madame DENIS,**
- pour un emménagement : **n°38A avenue du 6ème R.T.S. à Solliès-Pont,**
- **le 26/02/2021 de 7h30 à 18h00,** uniquement ce jour-là.

Vu le CGCT (Code général des collectivités territoriales), article L 2212-1 et suivants,

Vu le CVR (Code de la voirie routière) et notamment l'article R 116-2,

Vu la décision municipale en date du 16/12/2016 modifiant les tarifs d'occupation du domaine public et fixant les cautions pour le prêt ou la location de salles,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux n°171/2020/04/DGS/SDGS/AG/CG du 03 juillet 2020,

Vu les lieux ;

Considérant qu'il importe de réglementer le stationnement afin d'assurer la sécurité publique, **avenue du 6ème R.T.S. à Solliès-Pont** pendant l'occupation de la voirie pour un emménagement.

arrête

Article 1 : Une autorisation exceptionnelle de stationnement et de dérogation de passage sont accordées à **la société aux déménageurs méditerranéens** pour un emménagement au **n°38A avenue du 6ème R.T.S Solliès-Pont**.
- **le 26/02/2021 de 7h30 à 18h00,** uniquement ce jour-là.

Article 2 :
- **quatre places seront réservées sur les zones bleues, 2 le long du n°38A avenue du 6ème R.T.S. et deux en face à Solliès-Pont (voir plan)**,
- le stationnement sera interdit et la protection des piétons sera assurée,
- la circulation sera maintenue,
- **la police municipale mettra en place la signalisation temporaire**,
- **la société aux déménageurs méditerranéens** informera les riverains et leurs laissera libre accès,
- **la société aux déménageurs méditerranéens** sera tenue pour seule et entièrement responsable de tous les accidents et dommages causés aux tiers par l'exécution de son emménagement,
- tous dégâts occasionnés **avenue du 6ème R.T.S** et ses alentours, seront à la charge de **la société aux déménageurs méditerranéens**,
- si **la société aux déménageurs méditerranéens** ne réalise pas les travaux de réfection des dégâts occasionnés par le passage de son véhicule, dans les plus brefs délais, 8 jours maximum, la commune de Solliès-Pont se réserve le droit de faire procéder à la réalisation de ces travaux en domaine public aux frais de **la société aux déménageurs méditerranéens**.

Article 3 : **Modifications de l'occupation**
Toute modification dans la durée, la date ou l'objet de l'occupation devra faire l'objet d'une information préalable auprès des services concernés, sous peine d'intervention d'office des services communaux.

Article 4 : Tout véhicule en infraction sera verbalisé et passible d'une mise en fourrière.

Article 5 : **Droits de voirie**
- **la société aux déménageurs méditerranéens** s'acquittera des droits de voirie auprès du régisseur municipal d'un chèque à l'ordre du trésor public d'un montant de 66 € (soixante-six euros).

Article 6 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté :
- monsieur le directeur des services techniques de Solliès-Pont,
- monsieur le responsable de la police municipale de Solliès-Pont,
- monsieur le receveur municipal de Toulon,
- l'intéressée.

Docteur André GARRON
Par délégation
Philippe LAURERI
Adjoint au maire
Délégué à l'occupation du domaine public

VILLE DE SOLLIES-PONT (Var) R.F.

Certifié exécutoire compte tenu de :
- la transmission en Préfecture le
- la publication le
- la notification le

Commune de Solliès-Pont

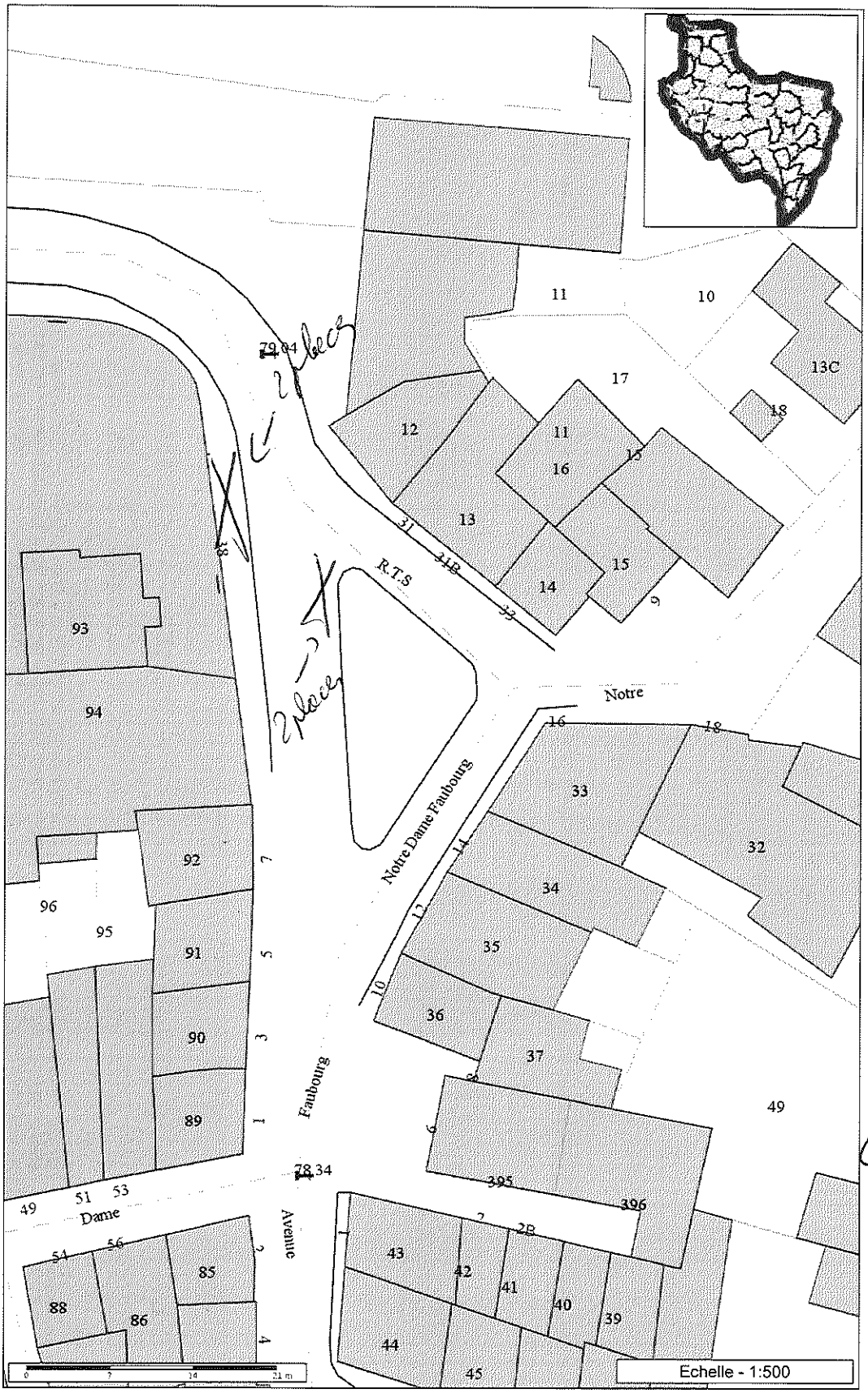

Légende

- Toponymie
- Texte détail topo
- Txt hydrographie
- Txt voie privée
- Txt voie publique
- Lettre d'indice de subdivision fiscale
- Numéro de voie (sans le voie)
- 628b Numéro de parcelle
- Détail topographique
- Borne IGN
- Point de canevas
- Fontaine
- Piscine
- Puits
- Calvaire
- Flèche de sens d'écoulement
- Ensemble immobilier
- Flèche d'appartenance du bâti à la parcelle
- Haie non entretenue
- Haie entretenue
- Clôture non entretenue
- Clôture entretenue
- Ferme non entretenue
- Ferme entretenue
- Mur non entretenu
- Mur entretenu
- Borne limite de propriété
- Fleuve ou rivière
- Détail linéaire formant détail topographique (surface) ...
- Voie ferroviaire
- Ruisseau, ravin
- Limite de cours d'eau
- Détail linéaire de nature feature (sport, tertiaire, parking, terrasse ...)
- Limite de voie privée
- Limite de voie publique
- Axe de voie
- Surface formant détail topographique (surface) ...
- Cimetière
- Pièce d'eau (étang, piscine)
- Cours d'eau
- Détail surfacique du réseau routier (parking de parc ...)
- Emprise de voie privée (cadastre)
- Emprise de voie publique
- Bâti léger
- Bâti dur public
- Bâti dur religieux
- Bâti dur privé
- Subdivision fiscale
- Ilots Parcelle
- BD Parcellaire 2007

X Fleuve de réserver 2 places à gauche de l'entrée 38A et 2 près de l'allot

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.